

Comité de maintien et de promotion des compétences (CMPC):

En collaboration avec la Direction des services multidisciplinaire et la Direction des ressources humaines, ce comité a pour mandat d'évaluer les besoins des membres et proposer des activités de formation. Il étudie également le plan d'action annuel pour le développement du personnel dans le but de favoriser le maintien des compétences des membres du conseil et il émet des recommandations.

Comité des communications :

Informers ses membres sur les activités et les travaux qui sont réalisés par le CECM par divers moyens, dont un bulletin et l'Intranet.

Comité ad hoc :

Tout autre comité que le CECM juge pertinent de mettre sur pied. Par exemple : comité de révision des règlements généraux.

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante :

multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

5415, boul. de l'Assomption
Montréal (Québec) H1T 2M4

☎ 514 252-3400

🌐 ciuss-estmtl.gouv.qc.ca

Tous droits réservés

© CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, HMR, 2018

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 



Conseil multidisciplinaire
du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Envie d'en apprendre un
peu plus sur le conseil
multidisciplinaire?

Ce dépliant est pour vous.

Québec 

Qu'est-ce que le conseil multidisciplinaire?



En soutien au PDG ainsi qu'au conseil d'administration, le conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal est un conseil consultatif qui regroupe plus de 2300 membres provenant d'une soixantaine de titres d'emplois différents. Il est composé de toutes les personnes titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire, et qui exercent pour le CIUSSS, des fonctions reliées directement aux services de santé physique, aux services sociaux et à la réadaptation. Toutefois, les professionnels suivants ne font pas partie du CM, puisqu'elles ont leurs propres conseils : infirmières, médecins, dentistes et pharmaciens. Nous vous invitons à vous référer à notre **arbre décisionnel** en consultant [la page intranet du CM sous l'onglet CIUSSS<Comités et conseils.](#)



Le comité exécutif du CM



Le comité exécutif du CM (CECM) est composé de dix membres élus et de trois membres cooptés, représentant les différentes missions, disciplines et installations du CEMTL. Le président-directeur général ainsi qu'une autre personne désignée par ce dernier font d'office partie du comité exécutif.

La liste des membres ainsi que les titres d'emplois représentés par le CM, sont disponibles sur le site Intranet du CIUSSS sous l'onglet bleu CIUSSS<Comités et conseils<conseil multidisciplinaire.

Le rôle du CM et les responsabilités de son comité exécutif



Le rôle du CM est de :

- Veiller à la gestion de la qualité de la pratique professionnelle de l'ensemble de ses membres;
- Formuler des recommandations sur la distribution appropriée des soins et services dispensés par ses membres pour assurer des services de qualité, en plus d'assumer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration du CIUSSS.

Le CECM a la responsabilité de :

- Tenir une assemblée générale annuelle pour présenter à ses membres les différentes activités du CM;
- Constituer des comités de travail;
- Formuler des recommandations sur la distribution appropriée des soins et services dispensés par leurs membres, tout en assurant des services de qualité;
- Émettre des avis sur l'organisation scientifique et technique du CIUSSS, sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence des membres ou sur toute autre question que la direction générale porte à son attention;
- Produire un rapport annuel de ses activités à l'intention du conseil d'administration du CIUSSS.

Les Comités de travail du CECM



Comité de pairs :

Élaborer des stratégies et des outils visant à améliorer la qualité de la pratique professionnelle, pour eux-mêmes et pour leurs pairs.